

CODE ÉTHIQUE ET DE CONDUITE



Editorial



L'avenir et la réussite du groupe MADIC reposent sur la **confiance** que nous inspirons à nos clients, nos collaborateurs et nos partenaires. Cette confiance se construit jour après jour, grâce à notre engagement envers des **valeurs éthiques fortes** et des **pratiques commerciales irréprochables**.

Depuis 15 ans, notre entreprise axe sa croissance sur une stratégie de développement durable, fondée sur le **respect de l'Humain, de l'Entreprise et de la Planète**. C'est dans cet esprit que nous avons élaboré ce code éthique et de conduite.

Ce code n'est pas simplement un ensemble de règles à suivre. Il incarne notre volonté de rassembler l'ensemble des collaborateurs autour de principes communs essentiels : **le respect, l'intégrité et la responsabilité**. Il fournit des lignes directrices pour reconnaître et résoudre les problèmes éthiques, tout en définissant les principes de conduite pour le bon **fonctionnement et le respect des règlements et des lois**.

Bien que rien ne puisse remplacer le bon sens et l'éthique personnelle, ce code est un outil de référence essentiel. Il s'applique à tous les **employés, dirigeants, membres des comités exécutifs, managers**, ainsi qu'à toute personne agissant au nom et pour le compte de l'entreprise. **Le respect de ce code est l'affaire de tous**. Il est crucial pour notre croissance durable, notre réputation et le maintien d'une culture d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité. Chaque collaborateur, à tous les niveaux de l'organisation, a la responsabilité de l'incarner dans ses actions quotidiennes.



Je compte sur chacun d'entre vous pour faire vivre ces principes éthiques et pour contribuer ainsi à la pérennité et au succès de notre groupe.

Christian BLOSSIER,
Président du groupe MADIC

SOMMAIRE

Nos 3 grands principes généraux	3
Nos règles de conduite :	4
1. vis-à-vis des personnes	4
2. vis-à-vis des relations commerciales	5
3. vis-à-vis des clients et des fournisseurs	6
4. vis-à-vis de l'administration publique et des administrateurs	7
5. Vis-à-vis de l'environnement et des communautés locales	8
Les procédures autour du code éthique et de conduite	9
Application du code éthique et de conduite	10

Nos 3 grands principes généraux



Légalité

Les destinataires de ce code éthique et de conduite sont tenus de se conformer à la réglementation en vigueur dans le pays dans lequel ils opèrent ainsi qu'aux règles internes de la structure à laquelle ils appartiennent.



Équité

Les destinataires sont tenus de respecter les règles déontologiques et professionnelles, notamment les devoirs de diligence et d'expertise, applicables aux opérations effectuées pour le compte de la société.



Transparence

Les destinataires sont tenus de respecter le devoir de transparence entendu comme la clarté, l'exhaustivité et la pertinence des informations, en évitant les situations floues ou trompeuses dans les opérations effectuées pour le compte de la société.



Ce code Éthique et de Conduite s'inscrit dans le cadre de plusieurs textes internationaux dont notre entreprise partage les principes :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme;
- les conventions principales de l'Organisation internationale du Travail, notamment les conventions 29, 105, 138 et 182 (lutte contre le travail des enfants et le travail forcé), 155 (santé et sécurité des travailleurs), 111 (lutte contre les discriminations), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective);
- la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant;
- le Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies, signé par MADIC Holding en 2022;
- la loi française dite «Sapin II » applicable au 1er juin 2017

Règles de conduite

1 Vis-à-vis des personnes



Garantir la Sécurité-Santé au travail

La 1^{ère} richesse de notre entreprise étant constituée des femmes et des hommes qui la composent, nous considérons qu'il est de notre responsabilité sociale de fournir à tous nos salariés, ainsi qu'au personnel externe de l'entreprise, un environnement qui préserve leur santé et leur sécurité ainsi qu'un cadre de travail de qualité.

Pour cela, nous sommes engagés dans une politique sécurité « zéro accident » qui impose à nos collaborateurs de prioriser leur santé-sécurité et celle des autres en toute circonstance.



Favoriser la flexibilité dans l'organisation du travail

Afin de promouvoir un juste équilibre entre l'activité professionnelle et la vie privée, une **charte portant sur le droit à la déconnexion** a été mise en place pour garantir à tous les salariés le droit de ne pas être connecté à leurs outils numériques professionnels en dehors de leur temps de travail.

Selon la réglementation de chaque pays et activités de chacune des filiales du groupe, des **accords ou chartes télétravail** peuvent être déployés



Encourager des relations humaines saines, responsables et positives

Le respect de l'humain étant notre 1^{ère} valeur, il nous est paru important de définir les principes fondamentaux à respecter au quotidien dans nos interactions au travail :

- Respect et considération
- Ecoute et communication
- Engagement et exemplarité

Une **charte des relations humaines au travail** vient définir ces principes comportementaux indispensables à la coopération.

Notre entreprise s'engage également à favoriser la diversité et l'inclusion et à proscrire toute forme de harcèlement ou de discrimination fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion, les opinions politiques, le handicap, l'âge... ainsi que tout autre motif de discrimination défini par la législation en vigueur.



Respecter la vie privée et protéger les données

Nous respectons la vie privée de nos salariés, observons une neutralité à l'égard des opinions politiques ou des croyances religieuses.

Nous avons également mis en place une organisation pour assurer la protection des données de toute personne qui entre en interaction avec l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur sur la vie privée. Une **charte RGPD** définit les principales mesures relatives à la protection des données personnelles que l'entreprise met en œuvre et attend de ses partenaires.

Le DPO peut être contacté à l'adresse mail suivante : privacy@groupe.madic.com

Règles de conduite

2 Vis-à-vis des relations commerciales

Notre entreprise impose professionnalisme, compétence, disponibilité, respect et équité dans les relations commerciales. Il est donc essentiel que ces relations soient fondées sur une totale transparence, équité, indépendance, et respect des lois et réglementations en vigueur.

Concurrence Loyale

Notre entreprise croit et promeut la valeur d'une concurrence loyale et équitable. Nous veillons à ne pas commercialiser des produits qui affichent l'utilisation de mots portant de fausses informations suffisantes pour conduire à des malentendus sur l'origine, la provenance ou la qualité réelle du produit.

Notre entreprise entre en concurrence d'une façon honnête sur les marchés où elle opère et s'abstient d'adopter une quelconque pratique anticoncurrentielle ou collusoire et de divulguer de fausses informations sur ses concurrents.

Blanchiment d'argent

Notre entreprise s'engage à prévenir et à lutter contre le blanchiment d'argent dans toutes ses opérations commerciales. Le blanchiment d'argent est une activité illégale, contraire à nos principes éthiques fondamentaux.

A cette fin, nous procédons à des vérifications sur nos partenaires d'affaires en fonction du niveau de risque, et veillons à la traçabilité des flux financiers.

Nous encourageons chaque collaborateur à bien connaître ses partenaires d'affaires et signaler toute situation à risque et prohibons la dissimulation de l'origine d'un virement reçu ou du bénéficiaire d'un règlement.

Relations avec les consultants et agents

Les relations avec les mandataires sont régies par des relations contractuelles formalisées dans lesquelles les conditions et l'objet du contrat ainsi que les modalités de facturation doivent être expressément indiqués.

Pour toute relation contractuelle, un engagement de confidentialité doit être signé.

Lutte contre la corruption

Notre entreprise s'attache à lutter contre les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de tout autre manquement à la probité dans les pays dans lesquels il exerce ses activités. Notre entreprise applique les lois nationales et internationales relatives à la lutte contre la corruption dans tous les pays où il intervient.

- **Cadeaux & Invitations** : il est interdit de proposer ou recevoir des biens ou services permettant de tirer des avantages directs ou indirects.
- **Mécénat & Sponsoring** : les actions de mécénat et sponsoring requièrent l'accord de la Direction Générale.
- **Représentation d'intérêts (lobbying)** : les actions de lobbying requièrent l'accord de la Direction Générale. Elles doivent être claires et transparentes.
- **Conflit d'intérêts** : Les décisions commerciales de notre entreprise sont prises de manière objective, sans aucune considération personnelle. Toute activité ou mission des collaborateurs et des organes de gouvernance du groupe allant à l'encontre des intérêts de l'entreprise sont proscrites.
- **Fraude** : Les biens de l'entreprise doivent être utilisés par les collaborateurs uniquement à des fins professionnelles auxquelles ils sont destinés et non à des fins personnelles impropres, illégales ou autres fins illicites.



Règles de conduite

3 Vis-à-vis des clients et des fournisseurs



CLIENTS

Protection de la sécurité de nos clients et utilisateurs

Dans le cadre de ses activités, notre entreprise s'est engagée, au travers d'une **charte RGPD**, à adopter des mesures fortes en vue d'assurer la confidentialité et la sécurité dans la collecte et le traitement des données personnelles, qu'il soit responsable ou sous-traitant de ces données.

Les données sensibles de notre entreprise et de ses partenaires sont protégées contre toute altération volontaire ou accidentelle, de leur confidentialité, de leur intégrité ou de leur disponibilité, grâce à un système d'information sécurisé et à sa **démarche cybersécurité avancée**.

Une **charte informatique et de communication** est déployée afin de garantir le respect des règles et dispositions d'utilisation de ce système d'information.

Sincérité et transparence dans la communication externe

Les offres commerciales sont adaptées et respectueuses des besoins clients. La conformité des engagements pris est surveillée et considérée comme prioritaire. Toute communication externe est sincère et transparente.



FOURNISSEURS

Surveillance de l'éthique de nos Fournisseurs

Nous considérons que la performance d'une entreprise est aussi liée à celle de ses fournisseurs et de ses sous-traitants.

Le **code de Conduite Fournisseurs** leur impose de veiller à ce que l'ensemble des dispositions suivantes soient respectées par leur personnel, leurs propres fournisseurs et sous-traitants participant au processus de production des produits et services fournis à une ou plusieurs filiales du groupe MADIC :

- Travail et Droits de l'Homme
- Anti-corruption
- Ethique et intégrité
- Santé et sécurité
- Préservation de l'Environnement
- Engagement Qualité

Achats responsables

Conscients de l'impact que nos décisions d'achat peuvent avoir sur les communautés, les travailleurs et l'environnement, nous nous engageons fermement à promouvoir l'éthique, la durabilité et l'inclusion dans toutes nos activités, à collaborer avec des partenaires responsables, à favoriser la transparence et à innover de manière durable.

Une **charte Achats Responsables** reflète notre engagement envers un avenir durable et éthique.

Règles de conduite

4 Vis-à-vis de l'administration publique et des administrateurs



Relations avec l'administration publique

Les relations avec l'Administration Publique se déroulent dans le respect des règles applicables, notamment en ce qui concerne les principes d'exactitude, de transparence et d'efficacité.

A titre d'exemple uniquement :

- Il est interdit, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, d'offrir, de promettre de l'argent, des cadeaux, des compensations, sous quelque forme que ce soit, d'exercer des pressions illégales, de promettre tout objet, service, performance, faveur aux différents personnels de la fonction publique (dirigeants, fonctionnaires, employés de l'Administration Publique,..) ou à leurs proches ou concubins en vue d'inciter à l'accomplissement d'un acte officiel ou contraire aux devoirs officiels.
- Il n'est pas permis de se livrer à des conduites trompeuses qui pourraient induire l'Administration Publique en erreur, notamment d'utiliser ou de présenter de fausses déclarations, ou documents, de certifier des choses fausses, d'omettre des informations, au profit ou dans l'intérêt de l'entreprise pour obtenir des subventions, prêts ou autres débours, accordés par l'État, par un organisme public ou par l'Union européenne.
- Il est interdit d'utiliser de l'argent public (prêts ou autres débours) à d'autres fins que celles prévues initialement.
- Il est obligatoire de faire preuve de simplicité et de transparence dans les règles de fiscalité du pays d'accueil.



Relations avec les administrateurs

Chaque filiale du groupe a un devoir de reporting et de transparence concernant ses états financiers et extra financiers. Elles s'engagent à fournir une information exacte, transparente et régulière permettant à la Direction du groupe de fonder ses décisions sur des informations exhaustives, précises et fiables.

L'entreprise et ses collaborateurs s'obligent à produire des comptes réguliers et sincères donnant une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations, des transactions, de l'actif et du passif du groupe. L'établissement de ces documents doit être conforme aux principes comptables avec des écritures justifiées par des pièces appropriées émises par des parties de bonne foi.

Règles de conduite

5 Vis-à-vis de l'environnement et des communautés locales



Protéger l'environnement

Enjeux énergétiques et climatiques

Notre entreprise considère qu'il est de sa responsabilité d'agir face aux enjeux énergétiques et climatiques et s'inscrit en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France et les objectifs de l'ONU à horizon 2030. Cet engagement se matérialise notamment dans la recherche permanente de solutions efficaces pour réduire l'impact des activités et des solutions proposées dans toute sa chaîne de valeur.

Préservation des ressources

Dans ses activités, notre entreprise s'efforce d'atteindre les meilleurs standards environnementaux en matière de préservation des ressources et de gestion des déchets. Cet engagement se traduit notamment par une démarche d'éco-conception appliquée à tout nouveau produit (ACV, réparabilité, recyclabilité...), une volonté de décarbonation de ses activités (flotte de véhicule électrique, éco-conduite...), ou une lutte contre toute forme de gaspillage.

Dans ce contexte, tous les salariés de notre entreprise, sont engagés dans la lutte contre le gaspillage, cherchent à réduire l'empreinte carbone et la consommation d'énergie dans leur activité, respectent les standards applicables et informent leur hiérarchie de tout sinistre (pollutions avérées) ou défaillances.



Soutenir l'écosystème local

Notre entreprise est active auprès de ses écosystèmes locaux en soutenant l'engagement social de ses collaborateurs et les initiatives locales d'événements public ou associatifs. Il n'apporte, en revanche, aucune contribution, directement ou indirectement, aux partis politiques, mouvements, comités et organisations politiques et syndicales et à leurs représentants et candidats, sauf dans les formes et selon les modalités prévues par la législation en vigueur.

Notre entreprise entretient par ailleurs des relations avec la presse et les organes de communication, uniquement par l'intermédiaire de la direction de la communication du groupe. Les employés et collaborateurs ne peuvent fournir d'informations aux médias sans l'autorisation préalable et spécifique des fonctions compétentes. Une **charte d'utilisation des médias sociaux professionnels** régit les modalités de communication sur ces canaux.

Les informations et communications relatives à l'entreprise doivent être exactes, complètes, véridiques, transparentes et homogènes entre elles.



Les procédures autour du code éthique et de conduite

Le questionnement : la pierre angulaire de notre éthique

En cas de doute sur l'interprétation de ce document, le salarié peut, au sein de sa structure et en toute confidentialité, consulter sa hiérarchie, ou son référent RH, ces personnes pouvant se tourner vers leur Direction Générale.

L'engagement pris par l'entreprise au travers de ce code éthique et de conduite implique à ne jamais ignorer un problème s'y afférant, et incite ses collaborateurs à ne pas garder le silence ou à ne pas fermer les yeux face à une situation qui remettraient en cause les principes de ce code. Les collaborateurs ne doivent jamais hésiter à suspendre une action ou une pratique qui ne leur semble pas en accord avec les principes du code et à demander conseil si nécessaire aux différents relais qui sont à leur disposition pour en parler.



Des doutes sur une situation ?

Posez-vous quelques questions simples :

- Est-ce que la situation qui vous préoccupe est légale?
- Est-elle conforme aux Principes Éthiques et au code de Conduite notre entreprise ?
- Expose-t-elle l'entreprise à des risques inacceptables ou nuit-elle aux intérêts de l'entreprise à court, moyen ou long terme?
- Correspond-elle aux engagements que l'entreprise a pris et aux garanties que le groupe a données en interne ou en externe?
- Comment cette situation serait-elle considérée par d'autres personnes : votre responsable, vos collègues ou votre famille?
- Puis-je parler librement de cette question ou ai-je un problème de conscience quand j'y pense?
- Qu'en serait-il si cette situation était rapportée dans les médias ou sur des réseaux sociaux?

Le dispositif d'alerte

Notre entreprise encourage ses collaborateurs à exprimer leurs points de vue, à défendre leurs opinions et à signaler les comportements ou requêtes inacceptables. Deux voies sont proposées aux collaborateurs pour évoquer de telles préoccupations : la hiérarchie directe ou indirecte, et la plateforme Vispato :

<https://madicgroup-signalements.vispato.com/>

Cette plateforme de recueil des signalements permet aux salariés et aux parties prenantes de signaler tout incident grave. Ces alertes peuvent constituer un crime ou un délit, une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement, une menace pour l'intérêt général ou un manquement au code de conduite, notamment l'existence ou le risque de réalisation d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement.

La plateforme Vispato repose sur un système de lanceurs d'alerte, disponible 24h/24 et garantissant une stricte confidentialité, un traitement impartial et diligent, la protection contre les représailles et le respect des législations nationale (processus et modalités sur la plateforme Vispato).

Un espace de discussion en ligne anonyme permet non seulement de suivre le traitement du signalement mais aussi d'apporter des clarifications et d'échanger avec les gestionnaires de ce signalement. Les délais de traitement sont les suivants :

- 7 jours pour accuser réception du signalement
- 90 jours pour le traiter



Application du code éthique et de conduite

Tous les collaborateurs sont tenus de se comporter conformément au présent code éthique et de conduite.

Les dirigeants se voient conférer un rôle particulier à cet égard, celui de donner l'exemple. En tant qu'interlocuteurs, ils répondent à toutes les questions concernant les principes de conduite et s'assurent que les collaborateurs soient suffisamment informés, notamment dans leur domaine de responsabilités, des valeurs de l'entreprise. Chaque collaborateur pourra s'adresser auprès de son manager pour toute interrogation portant sur ce présent code.

Conséquences du non-respect du code éthique et de conduite

La violation des règles de ce code d'Éthique porte atteinte à la relation de confiance établie avec notre entreprise. Cette dernière sera amenée à en tirer toutes les conséquences, lesquelles pourront entraîner des sanctions disciplinaires et d'éventuels dommages et intérêts. Le respect de ce code par les collaborateurs et leur engagement à respecter les devoirs généraux de loyauté, de régularité et d'exécution de bonne foi du contrat de travail doivent être considérés comme une partie essentielle des obligations contractuelles.

Le respect du code éthique et de conduite par les tiers (fournisseurs, consultants, etc.) intègre l'obligation de remplir les devoirs de diligence et de bonne foi dans les négociations et dans l'exécution des contrats existants avec l'entreprise. Les infractions commises par des tiers seront sanctionnées conformément aux dispositions des cessions et des contrats relatifs.

Modification du code éthique et de conduite

La société mère MADIC HOLDING est responsable de toute modification et/ou intégration de ce code éthique et de conduite. En particulier, des ajouts et des modifications peuvent être nécessaires en raison de changements dans le cadre réglementaire de référence ou dans l'organisation interne de l'entreprise.





LES ÉNERGIES AU COEUR

groupe.madic.com
contact@groupe.madic.com
+33(0) 240 921 858